



**COMMUNE de SOLESMES**  
**COMPTE-RENDU**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 15 Avril 2024 – 19 h**

**Membres en exercice : 27**  
**Convocation du 06 avril 2024**  
**Président : Monsieur SAGNIEZ Paul**

**Présents : Monsieur SAGNIEZ Paul, Maire, Monsieur LEDIEU David, Madame LERIQUE Véronique, Monsieur GODFROY Grégory, Madame MARTY Anne-Marie, Monsieur HOOGE Stéphane, adjoints**

**Madame SOLAUX Nicole, Monsieur COUSIN André, Monsieur KIK Fernand, Monsieur CLAISSE Adrien, Madame COVIN Marie-Andrée, Madame RENDA Marie-France, Monsieur DEGARDIN Eric, Monsieur POLAERT Eric, Madame BENNEROTTE Marie-Claire, Monsieur CAPPELIEZ Nicolas, Madame CALLENS Christine, Madame SAGNIEZ Anne, Monsieur DAMBRINE Jean-Luc, Monsieur LELONG Patrick**

**Procurations : Madame MESSIEN Caroline à Monsieur SAGNIEZ Paul, Monsieur VANDEVILLE Jean-Luc à Monsieur KIK Fernand, Madame DURIEUX Sylvie à Madame LERIQUE Véronique, Monsieur BARRE Romain à Madame Marie-France RENDA, Madame SENEZ Christine à Monsieur CLAISSE Adrien, Monsieur MESSIEN Luc à Monsieur HOOGE Stéphane, Madame DUWEZ Odile à Monsieur DEGARDIN Eric**

**Secrétaire de séance : Monsieur CLAISSE Adrien**

**Le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2023 est adopté à l'unanimité.**

**Question N°1 : Vote du compte de gestion du budget principal de la ville**

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant. Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire précise que les montants des opérations sont conformes au compte administratif et que les résultats sont identiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2023 dressé par le comptable de la trésorerie de Caudry, certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023

**Adopté à l'unanimité**

## Question N°2 : Compte administratif budget principal

Présidente : Madame LERIQUE Véronique

M. le Maire donne la parole à Madame LERIQUE Véronique, adjointe pour le vote du Compte Administratif 2023. Madame l'Adjointe donne lecture à l'Assemblée des exécutions budgétaires pour les deux sections de l'exercice 2023, à savoir :

### En section de fonctionnement :

- les dépenses de fonctionnement réelles et d'ordre sont de : 3 815 770.94 €
  - les recettes de fonctionnement réelles et d'ordre sont de : 4 438 532.97 €
  - l'exercice 2023 fait apparaître un solde d'exécution de : 622 762.03 €
- (Pour mémoire, le résultat de clôture 2022 était de 2 544 327 € – 664 073.05 € (1068) = 1 880 253.95 €)
- le montant du résultat cumulé de l'exercice 2023 est de : + **2 503 015.98 €**

### En section d'investissement

- les dépenses d'investissement réelles et d'ordre sont de : 2 011 509.11 €
  - les recettes d'investissement réelles et d'ordre sont de : 1 628 601.67 €
  - l'exercice 2023 fait apparaître un solde d'exécution de : - 382 907.44 €
- (Pour mémoire, le résultat de clôture 2022 était de 55 568,86 €
- le montant du résultat cumulé de l'exercice 2023 serait de : - **327 338,58 €**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la gestion du Maire pour l'exécution du budget 2023 de la ville de Solesmes.

**Monsieur le Maire quitte la salle.**

**Adopté à l'unanimité**

## Question N°3 : Affectations des résultats Budget Ville

Le 15 avril 2024, réuni sous la présidence de Monsieur Paul SAGNIEZ,  
Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023,  
Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI En 2020 -1068	RESULTAT DE	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			CLOTURE DE L'EXERCICE 2022			
				D R		
INVEST	-382 907,44 €		55 568,86 €	1095 379,61 € 1005 678,55 €	-89 701,06 €	-417 039,64 €
FONCT	622 762,03 €	664 073,05 €	2 544 327,00 €			2 503 015,98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	2 503 015,98 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	417 039,64 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	2 085 976,34 €
Ligne 001= DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :	417 039,64 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

**Adopté à l'unanimité**

#### Question N°4 : Vote des taux

Mr le Maire propose à l'assemblée de passer au vote des 3 taxes sans augmentation des taux, le produit fiscal attendu est de 1 699 543 €

##### Taxes locales votées :

	(en %)	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024
TH	22.37	-	-	53 405 €	53 129 €
TFB	40.22	1 348 174 €	1 409 711 €	1 502 217 €	1 550 883 €
TFNB	66.94	131 069 €	133 010 €	143 921 €	149 477 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 479 243 €</b>	<b>1 542 721 €</b>	<b>1 699 543 €</b>	<b>1 753 489 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

**Adopté à l'unanimité**

#### Question N°5 : Budget primitif – voté par chapitre

##### En fonctionnement :

DEPENSES REELLES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP2024
011 Charges à caractère général	942 641	899 097	1 327 857	970 905	1 250 722
012 Charges de personnel	1 721 000	1 715 380	1 749 150	1 724 979	1 900 000
65 Autres charges courantes	617 620	598 420	560 273	582 362	591 414
66 Charges financières	204 832	180 977	223 200	173 200	203 500
67 Charges exceptionnelles	2 000	960	1 600	2 772	
022 Dépenses imprévues	100 000				
<b>TOTAL</b>	<b>3 588 093</b>	<b>3 394 834</b>	<b>3 862 080</b>	<b>3 454 218</b>	<b>3 945 636</b>
<b>RECETTES REELLES</b>					
013 Atténuation de charges	60 000	56 988	20 000	67 229	40 000
70 Produits des services	63 000	83 075	74 000	88 118	78 000
73 Impôts et Taxes	2 398 413	2 475 672	2 550 408	2 493 488	552 811
731 Impositions directes					1 894 813
74 Dotations et participation	1 448 109	1 454 144	1 431 000	1 505 200	1 508 277
75 Autres produits	16 500	106 515	20 000	82 484	20 000
77 Produits exceptionnels	762 087	786 015		105 386	
<b>TOTAL</b>	<b>4 748 109</b>	<b>4 962 409</b>	<b>4 095 408</b>	<b>4 341 905</b>	<b>4 093 901</b>

Le conseil Municipal est également amené à se prononcer sur le tableau des effectifs mis à jour et joint au budget.



Les nouvelles inscriptions sont les suivantes :

Au 2031 : Etudes et maîtrise d'œuvre (Hôtel de ville, salle de sports, CASC...) pour 171 500 €

Au 2051 : Logiciel administratif et police pour 17 000 euros

Au 21311 : Re fixage toiles salle des cérémonies pour 5 500 €

Au 21318 : Autres bâtiments publics (banque de France, Carlier, Delberghe, église d'Ovillers) pour 1 683 500 €

Au 2152 : Signalétique pour 13 000 €

Au 21534 : Réseaux d'électrification pour 135 692 €

Au 2181 : Mobiliers urbain, chariot chauffant... pour 35 650 €

Au 21828 : Matériel de transport pour 75 000 €

Au 21838 : matériel informatique (panneau interactif, matériel de bureaux...) pour 20 000 €

Au 21848 : Achat de mobilier (Carlier, cantine, mairie) pour 25 500 €

Au 2188 : Achat de matériels diverses pour 83 800 €

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer pour voter le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre aussi bien en dépenses qu'en recettes à 6 179 877.34 euros en section de fonctionnement et 4 474 860 .19 euros en section d'investissement.

**Adopté à l'unanimité**

## Question N°6 : Vote des subventions

Le Conseil municipal doit décider des subventions attribuées aux diverses associations. Les conseillers membres d'une association ne prennent pas part au vote pour l'attribution de subvention à cette association.

Le versement se fera de la manière suivante : 1<sup>ère</sup> moitié en juin + 2<sup>ème</sup> moitié en octobre après la participation au forum des associations. La subvention exceptionnelle sera versée en décembre après le bilan de l'action

Association	Subvention 2023	Subvention 2024	exceptionnel	Vote
Amicale des Donneurs de Sang	300	300		unanimité
Anciens UNC/AFN de Solesmes	350	350		unanimité
ARVASE	100	100		unanimité
Association Bad Berka	3 600	3 600		unanimité
Association UNRPA	200	200		unanimité
Badminton			150	unanimité
Basket Club Solesmes	8 550	8 500	*	unanimité
Chorale Sol et Mido	200	200	600	unanimité
Comité Owillers Amerval en fête	300	300	100	unanimité
Dans'solesmes	150	150		unanimité
Etude et Préservation du Patrimoine	300	300		unanimité
Fa Si La Sol'Aime	400			
FNATH	300	300		unanimité
Football Club Solesmes	8 500	8500	*	unanimité
Harmonie Municipale	7000	7000		unanimité
Judo Club Solesmes	1000	1000		unanimité
L3S	15 000	25 000		19 voix pour et 7 abstentions
La Gaule Solesmoise	700	500	190	unanimité
Les Amis de Barbari	500	500		unanimité
Les boulistes solesmois	200	200		unanimité
Les moines seringueux	200	200		unanimité
Les petits pas de Rachel		300		unanimité
Pays Solesmois Palmes	500	500		unanimité
Runners de Barbari		300	1000	unanimité
SIAM Box		150		unanimité
Société de chasse Owillers/Amerval	400	400		unanimité
Société de Chasse Solesmes	400	400	pas de dossier	unanimité
Sol en scène	1100			
Star System				
Suzanne Lanoy				
Tennis de Table Solesmes	500	500		unanimité
Territoire zero chomeur	500	0	pas de dossier	
Union des Combattants de Solesmes et St Python	350	350		unanimité
Union Dynamic'solesmoise	2 000	2 000		unanimité
Vélo Club de Solesmes	800	400		unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>54400</b>	<b>62500</b>		

Une subvention de 12 000 € est attribuée au CCAS et inscrite au 657363.  
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

Pour l'association Bad-Berka : Monsieur COUSIN André, Madame SAGNIEZ Anne et Monsieur KIK Fernand n'ont pas pris part au vote.

Pour l'Harmonie Municipale : Monsieur HOOGE Stéphane, Madame LERIQUE Véronique, Monsieur CAPPELIEZ Nicolas, Monsieur CLAISSE Adrien et Madame SAGNIEZ Anne n'ont pas pris part au vote.

Pour l'association Les Amis de Barbari : Madame LERIQUE Véronique, Monsieur HOOGE Stéphane, Monsieur CLAISSE Adrien, Monsieur COUSIN André et Monsieur BARRE Romain n'ont pas pris part au vote.

Pour l'association Basket club Solesmois : Monsieur CLAISSE Adrien n'a pas pris part au vote.

Pour l'association comité Ovillers-Amerval en fête : Madame BENNEROTTE Marie-Claire n'a pas pris part au vote

**Le Conseil Municipal s'est prononcé association par association conformément au vote indiqué dans le tableau.**

### **Question N°7 : Tarifs des transports de matériel**

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 27 juin 2013, la municipalité avait décidé de mettre en place un tarif pour le transport de matériel au bénéfice des particuliers. A ce jour, les services techniques sont sollicités régulièrement de demande de la part de professionnels.

A ce titre particulier, la municipalité propose de fixer le tarif pour les professionnels à 200 € le transport aller/retour

**Adopté à l'unanimité**

### **Question N°8 : Demande de Subvention ADVB**

Dans la cadre des travaux de mise aux normes de l'église d'Ovillers, la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département au titre de l'aide départementale aux villages et Bourgs. Le montant du projet global est estimé à 327 397.33 € HT. La commune demande une subvention à hauteur de 50% des dépenses subventionnables soit 163 698 €.

Le conseil Municipal est amené à approuver le projet et à autoriser Mr le Maire à déposer la demande de subvention et à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

**Adopté à l'unanimité**

### **Question N°9 : Mise en place du tarif pour « Summer in Solesmes »**

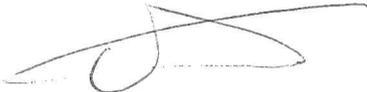
Mr le Maire informe le conseil municipal que cette année le complexe sportif sera un lieu d'animation sur le mois de juillet. Diverses activités y seront proposées tous les jours agrémentées d'animations plus spécifiques les mercredis et samedis.

A cette occasion il convient que le conseil municipal délibère sur le tarif du prix d'entrée de ce lieux délimité.

La municipalité propose de fixer le tarif à 2 € les mercredis et samedis et 1 € les autres jours.

**Adopté à l'unanimité**

**Le secrétaire**

Adrien Claisse  


**Solesmes, le 16 avril 2024**

**Le Maire,**

**Paul SAGNIEZ**

